

MOTO CLUB SAINT-PAULOIS

LA SAINTPAULOISE



Samedi 13 juin 2015

PARCOURS

Deux boucles différentes de 70 km, une le matin et l'autre l'après-midi.

Lieu de départ et d'arrivée des deux boucles : le bourg 19150 Saint Paul

PROGRAMME

7h00 Accueil des participants et contrôle administratif et technique (dans le prés)

8h00 Briefing obligatoire (salles des fêtes)

8h15 Premier départ pour la boucle n°1 fléchage jaune (70 km) - 3 départs par minute

12h00 Repas sous chapiteau

13h00 Premier départ - boucle n°2 fléchage orange (70 km)

15h00 Dernier départ pour la boucle n°2

19h00 Apéritif

20h00 Repas, concert et bal disco

TARIFS

Inscription randonnée + repas de midi : 40 euros

Repas de midi accompagnateur : 15 euros

Repas du soir et concert : 15 euros

Inscription randonnée repas midi et soir 55 euros

REGLEMENT

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du Code de la route. En outre, les motos devront être homologuées, immatriculées et assurées. Chaque participant se verra remettre au départ un fond de plaque numéroté qu'il devra impérativement coller sur sa plaque phare.

Ce n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Le départ et l'arrivée des deux boucles s'effectuera au bourg de St PAUL, chaque pilote devra effectuer un ravitaillement essence au cours de la pause déjeuné. L'après-midi, l'organisation se réserve le droit de contrôler les départs et d'arrêter certains pilotes sur le parcours de la deuxième boucle en raison de l'heure tardive. Le parcours est entièrement fléché jaune pour le matin et orange pour l'après midi, les portions techniques comportent toutes des déviations (harde et soft). Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation qui pourraient intervenir au cours de la manifestation. **Les GPS SONT STRICTEMENT INTERDITS !**

ANNULATION : Dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour causes administrative, météorologique ou toutes autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler la randonnée et en informera les engagés par courriel et ou par téléphone. En cas d'annulation dans la semaine précédant la randonnée ou le jour même, le Moto-Club conservera 15 € correspondant aux frais de repas. Les désistements effectués au-delà du 2 juin 2015 ne donneront pas droit à un remboursement (10 juin pour les certificats médical).

IMPORTANT : Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 13 juin 2015. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto-Club et compromet la tenue des manifestations à venir.

Les pilotes surpris en état d'ébriété seront automatiquement exclus !

LE MOTO CLUB SAINT-PAULOIS décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Il se décharge de toutes responsabilités. Vous êtes seul maître de votre machine . il est aussi impératif de bien respecter le parcours !!